



ANNEXE 2 – PLAN MERCREDI

Commune ou EPCI porteur du projet : CHATEAUNEUF

Responsable du projet :

Nom : Commune de Châteauneuf, Mr DELMOTTE et Mr Orlando

Fonction : Maire et DGS

Adresse : Place Georges Clemenceau, 06740 CHÂTEAUNEUF

Téléphone : 04 92 60 36 03

Courriel : olivier.orlando@mairie-chateauneuf.fr

Durée du PEDT : 2022 / 2025

(3 ans maximum)

Date de début du Plan MERCREDI : Sept 2022

Date de fin du Plan MERCREDI :

Nota : la date de fin du plan MERCREDI doit être identique à celle de la date de fin du PEDT

Date de présentation du Plan MERCREDI au Comité de pilotage :

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés au PEDT doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la protection des populations (DDCS/PP) sur le site internet de déclaration « Téléprocédure des Accueils de Mineurs » (TAM) <https://tam.extranet.jeunesse-sports.gouv.fr/#/>

La charte qualité **engage votre collectivité à structurer son projet d'accueil du mercredi sur 4 axes :**

1.- Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires

- Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs,
- Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires,
- Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation :
 - Présentation du projet pédagogique au conseil d'école
 - Présentation du projet d'école à l'équipe d'animation
 - Mutualisation des locaux,
- Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial.

2.- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier les enfants en situation de handicap

- Inclusion des enfants en situation de handicap,
- Développement de la mixité sociale,
- Tarification progressive,
- Mise en place d'une politique d'information des familles.

3.- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants, *notamment dans le cadre des projets issus de la Dynamique Azurée de la Jeunesse (DAJ)*

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, *notamment dans le cadre des projets issus de la Dynamique Azurée de la Jeunesse (DAJ)*,
- Construction de partenariats avec les établissements culturels,
- Implication des habitants dans les projets pédagogiques,
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : établissement de liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

4.- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc..)

- Activités conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relevant de thématiques diversifiées,
- Activités au service du projet et s'inscrivant dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant,
- Participation aux activités fondées sur le principe de libre choix de l'enfant,
- Activités le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissant régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité.

TERRITOIRE ET ÉCOLES CONCERNÉS

Écoles primaires (maternelles et élémentaires) publiques concernées par le projet

Ecole élémentaire Jean Monier

Ecole maternelle Lou Pichouns

Indiquer le nom et l'adresse des écoles publiques

Ecole élémentaire 1 Place Georges Clemenceau

Ecole maternelle 58 Route du Village

Indiquer le nom et l'adresse des écoles privées lorsqu'elles s'engagent dans le Plan mercredi

Éventuellement, autres communes associées

Nombre d'établissements relevant de la politique de la ville :

Aucun

QPV :

REP, REP + :

Rural Isolé (RI) :

I.- PILOTAGE ET COORDINATION

Composition et fonctionnement du comité de pilotage

Emmanuel DELMOTTE, maire

Olivier ORLANDO, DGS

Laurence MARGAILLAN, adjointe aux affaires scolaires

Nelly Gauche, coordinatrice enfance de la mairie de Châteauneuf

Marion BAUDET, directrice maternelle

Catherine GODARD, directrice élémentaire

Coordonnateur PEDT à déterminer

Mélanie BOVIS Présidente de l'APE

Madame DE CAPRIO Référente de la CAF Directeur IA-DASEN

et IEN ou leurs représentants

Coordonnateur du PEDT : Vincent BÉZARD, Responsable d'établissement IFAC.

IFAC Châteauneuf. 1, carrefour Font Neuve. 06650 CHÂTEAUNEUF

Vincent.bezard@utse.ifac.asso.fr

Le comité de pilotage se réunit une fois par an, il assure le suivi et l'évaluation globale du projet.

II.- OBJECTIFS ET MOYENS

2.1- Partenaires institutionnels

La Municipalité de Châteauneuf, la Communauté d'Agglomération d'Antibes Sophia-Antipolis, le Ministère de l'Éducation nationale, la Caisse d'Allocations Familiales et la Direction Départementale pour la Cohésion Sociale.

L'IFAC, gestionnaire de l'accueil de loisirs d'Opio/Châteauneuf/Gourdon, est une association majeure de l'éducation populaire et d'organisme de formation et est détentrice de l'agrément « association éducative complémentaire de l'enseignement public ». Elle porte en son sein une démarche qualité qui vise une certification AFNOR de ses accueils de loisirs, participe à la définition des critères et la notation des items qui permettent l'évaluation qualitative des accueils collectifs de mineurs et conduit des actions dans les écoles, collèges et lycées du département autour de la santé, de la citoyenneté et de l'engagement.

2.2- Objectifs éducatifs du Plan mercredi partagés par les partenaires

Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Moyens	Evaluation
Favoriser l'autonomie et le sens des responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre la valeur et l'importance des règles de vie - Sensibiliser chaque enfant à la nécessité du respect du matériel et des locaux - Participer à la création collective tout en préservant l'individualité de chacun 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des règles de vie avec les enfants, et affichage des règles de vie - Participation des enfants à la mise en œuvre des décisions de fonctionnement du centre (rangement, installation, cmj...) - Ecoute de la parole des enfants lors du temps de vie quotidienne - Mise en place d'activités libres - Mise en place de soirées camping 	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les règles ont été comprises par tous les enfants ? - Est-ce que les enfants aident ? - Est-ce que les enfants ont tous pu s'exprimer lors de ces activités ? - Est-ce que la parole a été donnée à tous ?
Apprendre la vie en groupe	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les règles de vie en collectivité - Inciter l'implication individuelle dans le fonctionnement du groupe - Respecter les différences - Accepter le partage - S'ouvrir vers l'extérieur, vers l'autre 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation au rangement, à la mise en place des tables à la cantine - Respect des règles - Mise en place par l'équipe pédagogique de temps d'expression des enfants - Mise en œuvre de projet d'animation visant à développer le goût de la coopération 	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les enfants se respectent et respectent les animateurs ? - Est-ce que tout le monde à sa place ? - Est-ce que les enfants s'entraident ?

Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Moyens	Evaluation
Respecter le rythme biologique de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des activités adaptées à l'âge des enfants et variées afin de répondre au mieux aux besoins et envies de chacun - Respecter selon l'âge, le temps des repas, du sommeil et les temps d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> - Sieste avec réveil échelonné pour les plus petits - Accepter à certaines occasions qu'un enfant puisse rester relativement à l'écart du groupe, en assurant sa sécurité - Mise en place d'un accueil individualisé 	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce qu'un enfant est fatigué ou de mauvaise humeur ? - Est-ce que les enfants s'intègrent rapidement dans les activités ? - Est-ce que les enfants comprennent facilement les consignes ?
Développer les liens parents enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les familles dans la vie du centre avec des moments d'échanges et de partage - Organiser des fêtes, des manifestations en lien avec la commune et les autres participants 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation des parents aux manifestations festives et culturelles - Valoriser le temps d'accueil des parents - Affichage des dessins des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les parents font des observations sur le fonctionnement du centre ? - Est-ce que les parents demandent comment s'est déroulée la journée de leur(s) enfant(s) ? - Quel est le niveau de participation des familles aux manifestations extérieures ?
Sensibiliser l'enfant au développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Développer chez l'enfant un comportement éco-citoyen - Permettre une réflexion de l'enfant sur l'effet néfaste des pollutions - Eviter tout gaspillage 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un travail sur l'écologie au quotidien (recyclage papier, activités artistiques sur le thème du recyclage) - Participation des parents sur l'obtention de feuilles de brouillon - Séances de propreté du centre avec les enfants (en respectant leur sécurité) - Disparition des jeux d'eau, par nécessité d'économiser l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les enfants comprennent le sens de ces actions ? - Y-a-il un changement de comportement des enfants ? - Sont-ils présents aux différentes manifestations proposées par la CASA sur la commune ?

2.3- Locaux et installations utilisés

- Implantation de l'accueil de loisirs des mercredis et des activités périscolaires dans l'ancienne école de la Tour d'Opio qui deviendra l'accueil de loisirs de Chateauneuf, Opio, Gourdon.

Une convention d'utilisation est établie entre la commune et l'Ifac pour l'utilisation des locaux et équipements municipaux dans le cadre du marché public pour la gestion et l'exploitation des activités périscolaires et des centres de loisirs.

1. Les locaux de l'école élémentaire de la Tour et les équipements sportifs extérieurs utilisés :

A l'intérieur :

Le réfectoire : 60 places

Les salles dédiées au centre de loisirs

A l'extérieur :

Le terrain multisport de l'école.

Le court de tennis de l'école.

La piscine

L'espace « ping-pong »

Le petit jardin

Les cours de récréations.

Le pré de l'école.

Le parc de loisirs, l'oliveraie et la roseraie.

Le respect des locaux et leur utilisation donne lieu à la mise en place de règles de vie élaborées avec les enfants.

Les consignes d'évacuation en cas d'incendie ou d'intrusion sont communiquées et donnent lieu à des exercices en présence d'un agent municipal.

2.4- Modalités de suivi et d'évaluation du projet

Dès la validation du projet d'organisation, une réunion préparatoire est organisée avec tous les partenaires : présentation de l'équipe, du fonctionnement, visite des locaux mis à disposition et mise en place des plannings d'activités trimestriels.

Par la suite, une réunion de préparation est instaurée chaque trimestre pour l'organisation des activités.

Un rapport d'activité est communiqué à la commune par le responsable de site.

Dès le mois de septembre, chaque semaine, à l'école de la Tour, un temps de concertation est mis en place

Les critères d'évaluation sont déterminés et étudiés en fonction des objectifs pédagogiques et des projets d'animations retenus par la commune.

Le suivi et l'évaluation globale du projet est assurés par le comité de pilotage.

Critères	Eléments d'évaluation	Scoring			Remarques
<i>Les actions pédagogiques menées</i>	<i>Sur la base du rapport d'évaluation présenté en COPIL:</i>	1	2	3	
	<i>Adéquation des activités par tranche d'âge ?</i>				
	<i>Qualité des actions menées ?</i>				
<i>L'équipe d'encadrement</i>	<i>Sur la base du rapport d'évaluation présenté en COPIL:</i>				
	<i>Nombre de personnel encadrant ?</i>				
	<i>Qualification du personnel encadrant ?</i>				
<i>Adéquation avec la problématique territoriale</i>	<i>Sur la base du rapport d'évaluation présenté en COPIL:</i>				
	<i>Capacité d'accueil ?</i>				
	<i>Taux de fréquentation ?</i>				
	<i>Besoins/attentes des familles ?</i>				
<i>Valorisation et communication</i>	<i>Sur la base du rapport d'évaluation présenté en COPIL:</i>				
	<i>Modalités communication (Flyers, affiches, internet)</i>				
	<i>Compte rendu, réunions, rapports avec les partenaires</i>				

III.- ORGANISATION

3.1- Temps périscolaire du mercredi :

- Matin
- Après-midi
- Toute la journée

3.2- Temps périscolaires des autres jours (accueils du matin et du soir, études, pause méridienne)

L'articulation temps scolaire et périscolaire : à l'école élémentaire de la Tour d'Châteauneuf :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<i>7h30 à 8h20 Périscolaire MAIRIE</i>	<i>7h30 à 8h20 Périscolaire MAIRIE</i>	8h00 à 18h30 Accueil centre de loisirs	<i>7h30 à 8h20 Périscolaire MAIRIE</i>	<i>7h30 à 8h20 Périscolaire MAIRIE</i>
<i>8h20 à 11h30 Temps scolaire</i>	<i>8h20 à 11h30 Temps scolaire</i>		<i>8h20 à 11h30 Temps scolaire</i>	<i>8h20 à 11h30 Temps scolaire</i>
<i>11h30 à 13h20 Périscolaire MAIRIE + MAD IFAC</i>	<i>11h30 à 13h20 Périscolaire MAIRIE + MAD IFAC</i>		<i>11h30 à 13h20 Périscolaire MAIRIE + MAD IFAC</i>	<i>11h30 à 13h20 Périscolaire MAIRIE + MAD IFAC</i>
<i>13h20 à 16h30 Temps scolaire</i>	<i>13h20 à 16h30 Temps scolaire</i>		<i>13h20 à 16h30 Temps scolaire</i>	<i>13h20 à 16h30 Temps scolaire</i>
<i>16h30 à 18h15 Périscolaire MAIRIE + MAD IFAC</i>	<i>16h30 à 18h15 Périscolaire MAIRIE + MAD IFAC</i>		<i>16h30 à 18h15 Périscolaire MAIRIE + MAD IFAC</i>	<i>16h30 à 18h15 Périscolaire MAIRIE + MAD IFAC</i>

L'articulation temps scolaire et périscolaire : à l'école maternelle :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 à 8h20 Périscolaire MAIRIE	7h30 à 8h20 Périscolaire MAIRIE	8h00 à 18h30 Accueil centre de loisirs	7h30 à 8h20 Périscolaire MAIRIE	7h30 à 8h20 Périscolaire MAIRIE
8h20 à 11h30 Temps scolaire	8h20 à 11h30 Temps scolaire		8h20 à 11h30 Temps scolaire	8h20 à 11h30 Temps scolaire
11h30 à 13h20 Périscolaire MAIRIE	11h30 à 13h20 Périscolaire MAIRIE		11h30 à 13h20 Périscolaire MAIRIE	11h30 à 13h20 Périscolaire MAIRIE
13h20 à 16h30 Temps scolaire	13h20 à 16h30 Temps scolaire		13h20 à 16h30 Temps scolaire	13h20 à 16h30 Temps scolaire
16h30 à 18h15 Périscolaire MAIRIE	16h30 à 18h15 Périscolaire MAIRIE		16h30 à 18h15 Périscolaire MAIRIE	16h30 à 18h15 Périscolaire MAIRIE

3.3- Modalités d'organisation

Le mercredi :

- **Accueil collectif de mineurs soumis à déclaration** (ou à autorisation pour les enfants de moins de 6 ans) :

Un site permet l'accueil des enfants à l'accueil de loisirs d'Opio Châteauneuf. Le groupe scolaire d'Opio (14 route de Cannes), accueille en moyenne 55 enfants dans le groupe des élémentaires. Ils sont encadrés par 4 animateurs plus la directrice adjointe responsable des plus de 6 ans. Le groupe maternel accueille en moyenne 30 maternelles encadrés par 3 animateurs et la directrice responsable des 3-6 ans.

1. *Journée type enfants moins de 6 ans.*

Petite enfance : Pitchouns et p'tits-loups :

- *8h00 à 9h30 : Accueil des enfants et des familles. Atelier et jeux libres dans leur salle d'accueil. Temps de communication avec les familles, l'animateur prend en charge l'enfant individuellement.*
- *9h30 à 9h45 : Vérification des listes d'enfants et retour à la direction.*
- *9h45 à 11h00 : Temps d'activité.*
- *11h00 à 11h15 : Mise de tables avec les enfants, passage aux toilettes et lavage des mains.*
- *11h30 à 12h30 : Repas pris à table avec les animateurs.*
- *12h30 à 12h45 : Temps d'hygiène après le repas.*
- *12h45 à 15h?? : Sieste avec réveil échelonné.*
- *12h45 à 14h30 : Temps calme mis en place pour les enfants qui ne dorment pas : lecture d'histoire, petits jeux calmes, dessins...*
- *14h30 à 15h00 : Temps récréatif (l'été, préparation pour la piscine).*
- *15h00 à 16h15 : Temps d'activité, activités sportives et de motricité.*
- *16h15 à 16h30: Gouter.*
- *16h30 à 17h00 : Jeux et ateliers libres.*
- *17h00 à 18h00 (ou 18h30) : Accueil et retour de la journée aux familles. Mise place de temps de lecture.*

2. Journée type enfant plus de 6 ans

Enfance : Filous et Canailles :

- 8h00 à 9h30 : Accueil des enfants et des familles. Atelier et jeux libres. Temps de communication avec les familles, l'animateur prend en charge l'enfant individuellement.
- 9h30 à 9h45 : Vérification des listes d'enfants et retour à la direction.
- 9h45 à 11h15 : Temps d'activité.
- 11h15 à 11h45 : Mise de tables avec les enfants.
- 11h45 à 12h00 : Passage aux toilettes et lavage des mains.
- 12h00 à 13h00 : Repas pris à table avec les animateurs et débarrassage et nettoyage des tables.
- 13h00 à 13h45 : Temps d'hygiène après le repas.
- 13h45 à 14h45 : Temps calme et ateliers animés (dessin à thème, journal, petite activité manuelle).
- 14h45 à 16h15 : Temps d'activité
- 16h15 à 17h00 : Gouter
- 17h00 à 18h00 (ou 18h30) : Accueil des familles. Jeux et ateliers libres.

3.4- Inclusion des enfants en situation de handicap

En avril 2019, un dossier de demande « Fonds public et territoire », Axe 1 : Accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services de droit commun, a été déposé par l'IFAC, soutenu par la CAF des Alpes-Maritimes.

La commune de Châteauneuf et l'IFAC accordent un grand intérêt à la possibilité d'accueillir au sein de leur accueil de loisirs les enfants qui sont en situation de handicap.

Notre structure a une expérience relative dans le domaine mais a toujours fait de l'inclusion un objectif pédagogique. Nous avons accueilli des enfants en situation de handicap, mais de manière ponctuelle sans avoir la possibilité de proposer une continuité dans cette action.

Les communes partenaires et l'IFAC ont un partenariat avec l'ESAT la Bastide, qui nous fournit les repas. De ce fait les enfants de l'accueil de loisirs et les équipes d'animation sont en contact quotidien avec des personnes en situation de handicap et y sont sensibilisés.

Nous pourrions proposer un accueil les mercredis et pendant les vacances scolaires :

- À la journée entière avec repas,
- À la demi-journée matin avec sans repas,
- À la demi-journée après-midi.

Nous souhaitons au travers de ce projet :

- Proposer un accueil spécifique et individualisé pour l'enfant par l'inclusion
- Recevoir et rassurer les familles par la mise en place de temps d'échanges
- Créer un lien avec le milieu spécialisé
- Développer le partenariat local avec la MDPH et le tissu associatif (proposition d'activités sportives adaptées, d'atelier culturel, d'éveil musical...)
- Conduire des actions de formation pour les équipes d'animation.

Conformément à ces préconisations ainsi qu'à l'arrêté du 20 avril 2017 et de la circulaire du 21 mai 2015 relative à l'accessibilité des personnes handicapées des Etablissements Recevant du public, des travaux d'aménagement sont en projet.

3.5- Développement de la mixité sociale

L'accueil de loisirs de Châteauneuf, par son caractère intercommunal historique intègre dans son projet pédagogique une réponse éducative envers tous les publics sans aucune distinction. Les enfants originaires de la ville de Châteauneuf, de Gourdon et d'Opio sont ainsi regroupés au sein de la même structure, la mixité sociale est assurée de fait. L'hétérogénéité de la structure socio-économique de ces trois communes nous impose d'apporter une réponse éducative envers tous les publics.

De plus, nous construisons nos projets suivant des axes de développement qui visent à :

- *associer les parents et les familles*
- *favoriser le lien intergénérationnel*
- *agir pour l'égalité homme/femme*
- *déconstruire les représentations issues des stéréotypes*

La mise en place de la tarification dégressive permet à tous les enfants de participer à l'ensemble des activités.

Nous organisons également en lien avec les communes partenaires des journées « évènement » autour de thématiques variées telles que le sport et la santé, l'environnement, la culture...

3.6- Mise en place d'une politique d'information des familles

La commune de Châteauneuf met à disposition les informations concernant le temps péri et extrascolaire sur les panneaux d'affichage, le site internet de la ville ainsi que sur les outils de communication de l'IFAC : portail famille et site internet.

Les familles peuvent consulter la tarification des accueils de loisirs, le règlement intérieur, le projet pédagogique ainsi que les programmes d'activité. Une permanence est également tenue avec des horaires adaptés afin de répondre à toute demande de renseignement. Nous proposons également des temps d'échanges durant les temps d'accueil, tels que les « cafés parents ». Les parents sont consultés régulièrement par le biais d'enquêtes et de sondages. Ainsi, nous associons les familles à l'évaluation des projets et des actions mises en place.

3.7- Participation financière

- Participation des familles, modulées selon les ressources : (oui/non) : *oui*

III.- ACTIVITÉS

- **Types d'activités proposées aux enfants le mercredi :**

- X Activités artistiques
- Activités scientifiques
- X Activités civiques
- Activités numériques
- X Activités de découverte de l'environnement
- X Activités éco-citoyennes
- X Activités physiques et sportives

■ **Participation à des projets spécifiques inter-centres, inter-communaux ou à l'échelle départementale, et notamment ceux proposés dans le cadre de la Dynamique Azurienne de la Jeunesse (DAJ)**

Le caractère intercommunal de l'accueil de loisirs de Châteauneuf qui accueille les enfants issus de 3 communes (Opio, Châteauneuf et Gourdon) induit une ouverture vers l'extérieur et la conduite de projets communaux tels que la participation au Forum des associations, à la fête de la Rose, la Fête du Sport et des associations, l'évènement « les olympiades » ...

- *Participation au Projet « Activ ta terre » de la Casa.*
- *Participation à la campagne nationale de la journée des droits de l'enfant*
- *Participation à la campagne nationale de la journée pour l'égalité Femme-Homme*
- *Participation aux « Uniday » avec l'UNICEF, la journée de solidarité des enfants et des Jeunes*

■ **Partenariat :**

■ **Axes des projets d'école pris en compte par le plan dans la conception des activités périscolaires :**

Lien entre scolaire et périscolaire à l'élémentaire :

L'équipe enseignante et l'équipe d'animation de l'Ifac travaillent en concertation. Ainsi les projets d'écoles présentés lors des conseils d'écoles sont présentés à l'équipe d'animation lors des réunions préparatoires organisationnelles. Ainsi, nous intégrons dans notre programmation d'activités périscolaires, les projets conduits par les enseignants en temps scolaire. Les contenus des activités en lien avec les projets d'école sont présentés à l'équipe enseignante.

Deux axes ont été retenus :

- *Sport :*
 - *Entraînement à la course à pied dans le cadre de la préparation de la Foulée verte organisée par Châteauneuf.*
 - *Entraînement pour les Olympiades*
- *Culture :*
 - *Le printemps des poètes*
 - *Mise en place d'un temps de lecture tous les jours de 13h10 à 13h30*

Nous étudions la mise en place d'une charte qui permette la mutualisation du matériel pédagogique et sportif entre l'école et l'Ifac, les locaux étant déjà partagés pour une grande partie

Lien entre scolaire et périscolaire à la maternelle :

Le personnel communal est intégré dans l'équipe éducative de l'établissement. Composée de 9 agents (or personnel cantine), 4 ont la fonction d'ATSEM au plus près des enseignants, participent à la mise en œuvre du projet d'établissement et permettent la continuité d'activité entre le temps scolaire et périscolaire. Les agents(ATSEM ou pas) participent aux sorties et tout évènement organisé par les enseignants.

Vu la tranche d'âge des 3-5 ans, l'accent est mis sur le rythme de la journée et le bien-être de l'enfant avec articulations des soins, temps de récréation, temps scolaires, siestes, goûter pour assurer les meilleures conditions d'apprentissage et de développement.

■ **Intervenants assurant la prise en charge des activités :**

Intervenants associatifs rémunérés

Intervenants associatifs bénévoles

Intervenants de statut privé non associatif (salarié, auto entrepreneur, etc...)

Parents

Enseignants

Personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEN, bibliothécaires, jardiniers etc...)

■ **Articulation du Plan mercredi avec les éventuels dispositifs existants :**

Projet éducatif local (Pel)

Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas)

Contrat enfance jeunesse (Cej)

Contrat de ville (CV)